

Directeur de la publication : Cyrille SCHOTT, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

La victimation personnelle et le sentiment d'insécurité déclarés par les personnes de 60 ans et plus lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2013

Marie CLAIS, *Chargée d'études statistiques à l'ONDRP*

Selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), la connaissance des phénomènes de délinquance et de leur perception a connu une avancée décisive avec le lancement en 2007 de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » résultant d'un étroit partenariat entre l'INSEE et l'ONDRP.

L'ONDRP considère aujourd'hui, que ce dispositif d'enquêtes annuelles de victimation permet d'établir l'évolution de la fréquence des principales atteintes aux personnes ou à leurs biens.

En novembre prochain, les résultats de la huitième enquête « Cadre de vie et sécurité », dont la collecte par les enquêteurs de l'INSEE a eu lieu au premier semestre 2014, seront analysés en tendance et mis en parallèle à ceux déjà disponibles. Il s'agira de déterminer si les taux observés sont significativement supérieurs ou inférieurs à ceux des sept enquêtes précédentes.

Depuis la mise en place de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » en 2007, près de 117 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus ont été interrogés au sujet des atteintes dont elles pourraient avoir été victimes au cours des deux dernières années.

L'enquête comprend d'une part, des questions de victimation sur les atteintes contre les biens des ménages (vols ou tentatives, actes de vandalisme visant les résidences ou les véhicules), et d'autre part, sur des atteintes dites « personnelles » telles que les vols, les violences physiques, les menaces ou encore les injures.

Elle s'intéresse aussi aux opinions et au ressenti des personnes de 14 ans et plus en matière de sécurité. Deux questions sur le sentiment d'insécurité, l'une au domicile, l'autre dans le quartier ou le village, font notamment partie des indicateurs tendanciels publiés chaque année par l'ONDRP¹.

... (1) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ondrp_ra-2013/01_DI_Victimation_Perso.pdf

La présente étude, qui s'inscrit dans le cadre plus large d'un projet financé par le Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), propose une analyse comparative des taux d'atteintes personnelles et des fréquences du sentiment d'insécurité avec comme population de référence les personnes de 60 ans et plus. En cumulant les résultats des sept enquêtes « Cadre de vie et sécurité » disponibles à ce jour, l'Observatoire cherche à savoir si les réponses des personnes de plus de 60 ans diffèrent ou non de celles des personnes de 14 à 59 ans.

Par le passé, l'Observatoire a publié des articles sur le profil des personnes se déclarant victimes de différentes atteintes (violences physiques², violences physiques ou sexuelles par un conjoint ou un ex-conjoint³, vols ou tentative de vol de téléphones portables⁴) ou disant se sentir en insécurité à leur domicile⁵.

L'originalité de la présente démarche consiste donc à ne pas choisir une atteinte ou une question comme angle d'analyse, mais une caractéristique : l'âge, et une population particulière : les personnes de 60 ans et plus. Cela permet notamment de s'interroger sur la potentielle relation qui peut exister dans cette population, entre victimation et sentiment d'insécurité.

Stéfan LOLLIVIER

Inspecteur général de l'INSEE
Président du Conseil d'orientation
de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

* * *

... (2) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/rapport_2008_ond_complet.pdf (pages 95 à 181).

(3) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_18_cr-1.pdf

(4) <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga31.pdf>

(5) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_22_def.pdf

Directeur de la publication : Cyrille SCHOTT, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Sommaire

REPÈRES ²⁸
Septembre 2014 n°
ISSN 2265-9323

INTRODUCTION	4
LES POINTS DE « REPÈRES »	5
• La victimation personnelle	5
• Le sentiment d'insécurité	7
COMMENTAIRE	10
• Les personnes de plus de 60 ans moins fréquemment victimes	10
• Moins d'une personne sur quarante, âgée de 60 ans ou plus s'est déclarée victime de « vols ou tentatives de vol personnels ». Ce rapport est de moins d'une pour cinquante concernant les « violences physiques ou menaces »	11
• Délinquance vécue et insécurité perçue	11
• Une fréquence du sentiment d'insécurité au domicile quasi similaire à celle observée dans le quartier ou le village	12
• Effets de l'âge et de la victimation sur le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village	13
• La structure de la population des 60 ans et plus favorise le développement du sentiment d'insécurité au domicile	13
Annexe – GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES	15
• Répartition des personnes de 14 ans et plus selon l'âge et le sexe	15
• Répartition des personnes de 14 et plus selon le sexe et le type de ménage	15

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
École militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 Paris 07 SP – Tél : +33(0)1 76 64 89 00 – Fax : +33(0)1 76 64 89 31
Contact : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP – www.inhesj.fr

INTRODUCTION

Le présent article s'inscrit dans une dynamique de recherche sur l'âge, la victimation et le sentiment d'insécurité qui a vocation à se poursuivre dans les mois qui viennent. Ainsi, cette étude n'entend pas, pour le moment, restituer une analyse exhaustive permettant d'appréhender le phénomène de la victimation personnelle des personnes de plus de 60 ans dans sa globalité.

L'objectif de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est donc, dans un premier temps, de proposer une analyse des principales statistiques de victimation et du sentiment d'insécurité des personnes de 60 ans et plus, par comparaison avec celles des 14 à 34 ans et des 35 à 59 ans.

Une présentation synthétique des principaux résultats est proposée sous forme de « Points de Repères » illustrés graphiquement. Le choix de se limiter à trois tranches d'âge relève cette volonté de synthèse. Un recueil de tableaux complémentaire permet de prendre connaissance des données sur la victimation et le sentiment d'insécurité selon des tranches d'âge plus détaillées⁶.

Une fois les principaux éléments de cadrage connus, l'Observatoire souhaite, dans un second temps, commenter ces premiers résultats descriptifs afin d'en extraire des éléments d'analyse et des problématiques susceptibles d'enrichir le projet de recherche qu'il mène actuellement sur la relation entre victimation et sentiment d'insécurité. Cette relation a notamment fait l'objet d'une communication de l'ONDRP lors de la conférence annuelle de la société européenne de criminologie à Prague en septembre 2014.

Les questions de victimation posées aux personnes de 14 ans et plus dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » permettent d'estimer la proportion de personnes se déclarant victimes d'atteintes dites « personnelles », qui sont au nombre de cinq : les « vols ou tentatives de vol personnels » (avec violences et menaces ou sans violence ni menace), les « violences physiques hors ménage⁷ », les « menaces hors ménage » ou encore les « injures hors ménage ».

Par définition, les vols et tentatives de vols personnels n'incluent pas ceux et celles ayant eu lieu dans une résidence possédée ou louée par le ménage de la personne enquêtée, ou ceux liés à un véhicule du ménage (voitures ou deux-roues).

À partir des questions de victimation, un taux agrégé est calculé dans le but d'estimer la proportion de personnes de 14 ans et plus qui déclarent avoir été

victimes d'au moins une atteinte personnelle, au cours des deux dernières années. On parle alors de « taux de victimation sur deux ans ».

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a conçu en 2011 un dictionnaire méthodologique⁸ qui comprend une présentation et une explication des principaux éléments de méthodologie nécessaires à la compréhension et à l'interprétation des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP.

Par convention, un code couleur est associé par l'ONDRP aux atteintes aux biens (dont font partie les vols), le bleu, et aux violences et menaces hors vol (et par extension aux injures), le orange. Les vols avec violences faisant partie des deux catégories, leur représentation graphique s'affiche selon le cas en bleu et orange.

Lorsque, pour des raisons de commodités rédactionnelles, le terme « victime » n'est pas accompagné d'un verbe ou d'un participe passé rappelant le caractère déclaratif de ce statut (« se déclarer victime », « victime déclarée »), il sera sous-entendu. On rappelle qu'une « victime » au sens d'une enquête en population générale est une personne qui s'est déclarée comme telle en réponse à une question.

Les populations étudiées au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Les enquêtes « Cadre de Vie et Sécurité » menées entre 2007 et 2013 ont permis d'interroger près de 117 000 personnes de 14 ans et plus, réparties en 50 422 hommes et 66 459 femmes, résidant en France métropolitaine, au sujet des atteintes dont elles auraient pu avoir été victimes au cours des deux dernières années. On dénombre, dans notre échantillon, un peu plus de 40 000 personnes âgées d'au moins 60 ans.

On estime à environ 50,8 millions, en moyenne sur les sept enquêtes considérées, la taille de la population étudiée, soit les personnes de 14 ans et plus appartenant aux ménages « ordinaires »⁹ de la France métropolitaine.

Les **personnes de 60 ans et plus** représentent environ **29 %** de cette population. On évalue leur nombre à environ 14,6 millions de personnes en moyenne sur la période 2007-2013 (voir Annexe).

La part des personnes de 60 ans et plus s'établit à 26,7 % chez les hommes et à 30,7 % chez les femmes.

Le nombre d'hommes de 60 ans et plus est estimé à 6,5 millions tandis que celui des femmes s'élève à 8,1 millions, soit respectivement 44,5 % et 55,5 % des personnes de 60 ans et plus, dont 25,5 % sont des femmes vivant seules¹⁰.

Pour les autres classes d'âge considérées, les parts de femmes sont moins élevées : elles se situent à 50,3 % pour les 14 à 34 ans et à 51,0 % pour les 35 à 59 ans. De plus, la proportion de femmes vivant seules ne dépasse pas les 6 %, respectivement 4,7 % chez les 14 à 34 ans et 5,9 % chez les 35 à 59 ans.

... (6) Un fichier annexe en ligne est disponible à l'adresse suivante : <http://www.inhesj.fr>

(7) La mention « hors ménage » signifie que l'auteur de l'atteinte considérée ne réside pas dans le même logement que l'enquêté(e).

(8) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf

(9) De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Un « ménage ordinaire » désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale. Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».

(10) Au sens strict, il s'agit de femmes dont le ménage est composé d'une seule personne. En cas de colocation, plusieurs ménages composés d'une personne peuvent partager le même logement. On fait ici l'hypothèse que ces cas sont rares pour les femmes de 60 ans ou plus. On peut alors assimiler la notion de « ménage composé d'une personne » à celle de « personne vivant seule ».

LES POINTS DE « REPÈRES »

LA VICTIMATION PERSONNELLE

Le taux d'atteintes personnelles décroît en fonction de l'âge

D'après les données collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2013, on estime à **8,7 %**, la part des **personnes de 60 ans et plus** vivant en ménage ordinaire (cf. Note 9) qui déclarent avoir subi au moins une atteinte personnelle au cours des deux dernières années.

Ce taux est environ deux fois moins élevé comparé à celui observé chez les **35 à 59 ans**, soit **18,6 %**. Il est même inférieur au tiers de celui des personnes de 14 à 34 ans, soit **28,2 %**.

Il apparaît ainsi que d'une tranche d'âge à la suivante, la part des

personnes se déclarant victimes d'atteintes personnelles sur deux ans est inférieure de près de 10 points¹¹. On note, en effet, un écart de 9,6 points entre les 14 à 34 ans et les 35 à 59 ans et de 9,9 points avec les individus de plus de 60 ans. Ainsi, entre les 14 à 34 ans et les 60 ans et plus, l'écart des taux de victimation personnelle s'élève à près de 20 points.

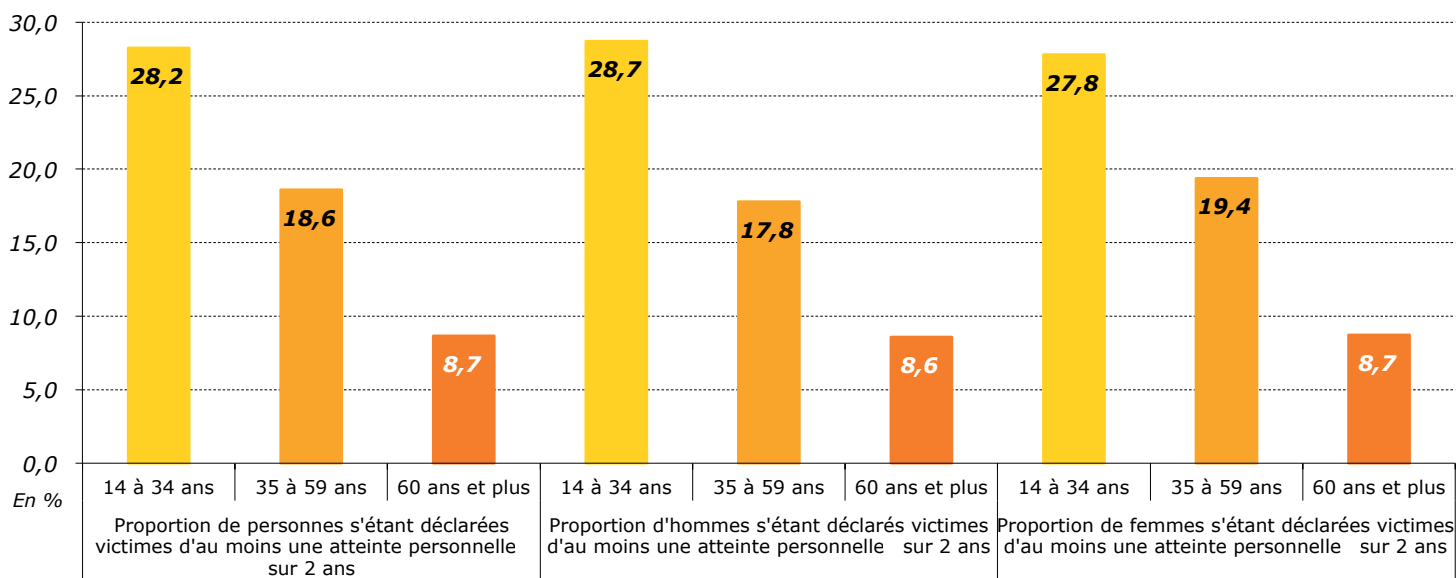
Les proportions varient peu selon le sexe

Les **hommes** et les **femmes de 60 ans et plus** ont déclaré avoir été victimes d'atteintes personnelles sur deux ans avec une fréquence *quasi* égale, respectivement **8,6 %** et **8,7 %**.

Cependant on constate une nouvelle fois que la proportion de personnes victimes d'atteintes personnelles décroît toujours en fonction de l'âge et ce, que ce soit un homme ou une femme.

La part des **hommes de 14 à 34 ans** reconnaissant avoir subi au moins une atteinte personnelle au cours des deux dernières années, soit **28,7 %**, est 3,3 fois plus élevée que celle observée chez les hommes de 60 ans et plus. Chez les **femmes**, **19,4 % des 35 à 59 ans** déclarent avoir subi au moins une atteinte personnelle, ce taux est alors 2,2 fois plus important comparé à celui des femmes de 60 ans et plus.

Graphique 1. Proportions de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes d'atteintes personnelles sur deux ans selon l'âge et le sexe.



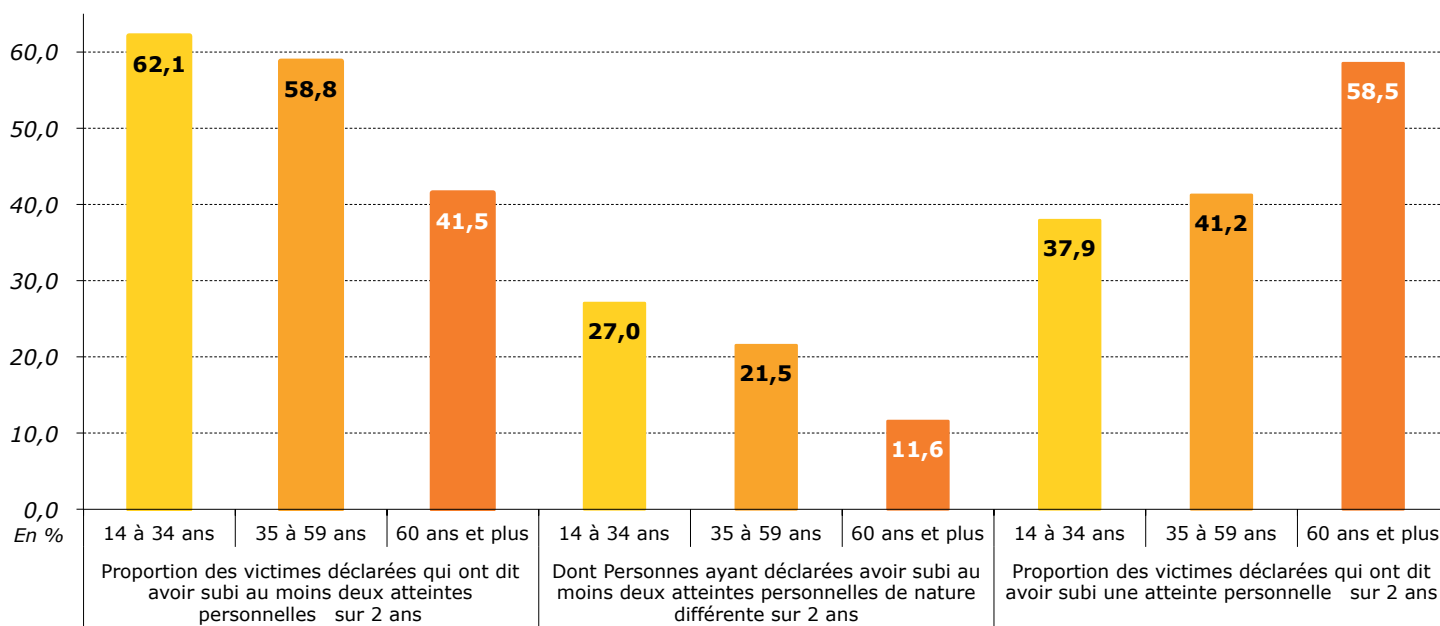
Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 8,7 % des personnes de 60 ans et plus interrogées, déclarent avoir subi au moins une atteinte personnelle au cours des deux dernières années.

... (11) La différence entre deux pourcentages est exprimée en « points ». Si on disait qu'entre le taux de 28,2 % et celui de 8,7 %, la différence était proche de « 20 % », il existerait une confusion entre la baisse de 19,5 points qu'on observe et une baisse d'un cinquième de la valeur initiale (- 20 %). Pour éviter cette confusion, on utilise les points lorsqu'on désigne une différence numérique entre deux pourcentages.

Graphique 2. Répartition de personnes s'étant déclarées victimes selon la fréquence des atteintes subies sur deux ans.



Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 11,6 % des personnes de 60 ans et plus interrogées, déclarent avoir subi au moins deux atteintes personnelles de nature différente au cours des deux dernières années. Par construction, pour chaque tranche d'âge, la somme de la proportion de personnes déclarant avoir subi plusieurs atteintes personnelles sur deux ans (3 premières colonnes) et de la proportion de personnes déclarant avoir subi une atteinte personnelle sur deux ans (3 dernières colonnes) est égale à 100%.

Les personnes de 60 ans et plus se déclarent majoritairement victimes d'acte unique sur deux ans

Pour qu'une personne figure parmi les victimes déclarées d'atteintes personnelles sur deux ans, elle doit avoir répondu positivement à l'une au moins des cinq questions de victimation. Parmi ces personnes, on peut distinguer celles qui déclarent avoir subi un acte unique sur deux ans de celles qui ont été victimes d'au moins deux actes, sachant qu'elles peuvent avoir fait l'objet d'atteinte de même nature ou de nature différente.

Plus de **58%** des victimes déclarées de 60 ans et plus ont dit avoir subi une seule atteinte personnelle sur deux ans.

Les victimes plus jeunes apparaissent moins souvent victimes d'acte unique. Moins de **38%** des 14 à 34 ans se déclarent victimes d'acte unique sur deux ans, cette proportion s'élève à **41,2%** pour les 35 à 59 ans.

Les personnes de moins de 60 ans se déclarent plus fréquemment victimes d'actes multiples. Cela

concerne environ **62%** des victimes âgées entre **14 et 34 ans** et plus de **58%** des victimes de 35 à 59 ans.

Le taux d'atteintes des personnes de 60 ans et plus est deux à trois fois plus faible que ceux observés chez les 14 à 34 ans ou les 35 à 59 ans. Par ailleurs, les personnes de 60 ans et plus sont nettement moins victimes d'atteintes multiples (41,5%).

Plus de **27%** des victimes de 14 à 34 ans ont été visées par au moins deux atteintes personnelles de natures différentes tout comme **21,5%** des victimes de 35 à 59 ans. Cette part ne dépasse pas **12%** pour les victimes ayant 60 ans et plus.

Des écarts de taux de victimation selon l'âge plus marqués selon le type d'atteintes

Environ **2,3%** des personnes de 60 ans et plus ont déclaré avoir subi un vol ou une tentative de vol personnel au cours des deux dernières années. Les vols personnels regroupent à la fois les vols avec violences ou menaces et

les vols sans violence ni menace, en dehors de ceux commis à l'échelle du ménage (vol liés aux véhicules ou aux résidences).

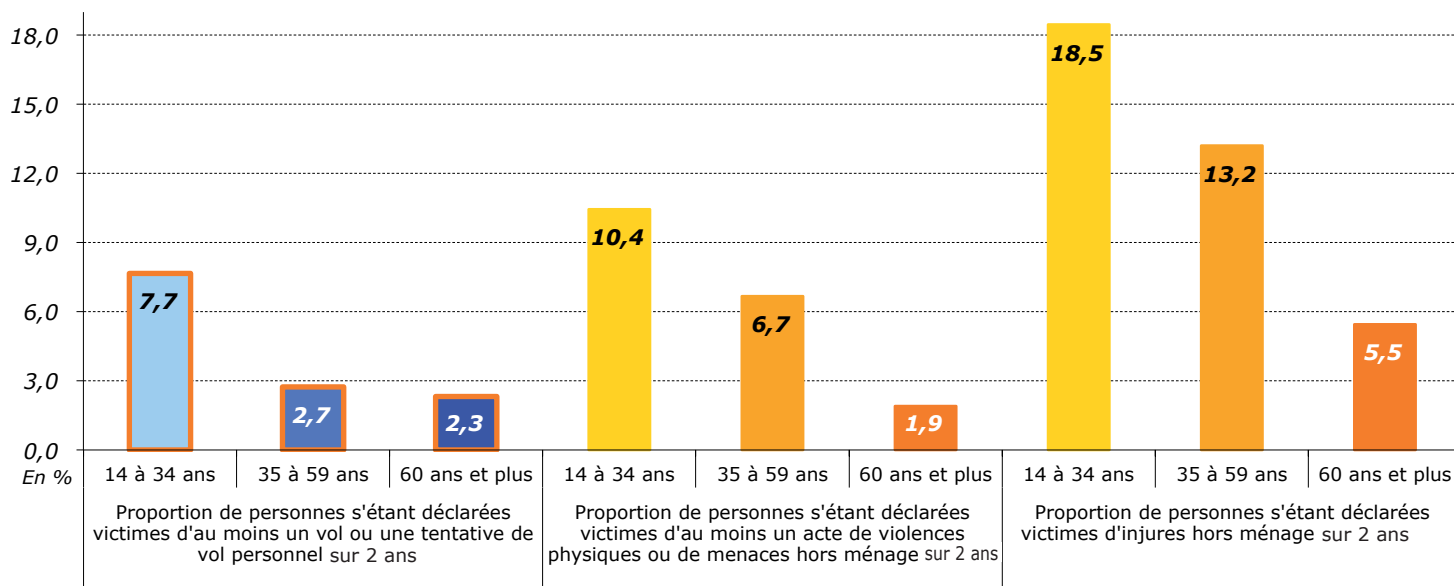
Un second niveau d'agrégation regroupe également deux types d'atteinte, les violences physiques (hors ménage) et les menaces (hors vols et violences, hors ménage).

Les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » menées entre 2007 et 2013, révèlent que **1,9%** des personnes âgées de plus de 60 ans déclarent avoir été victimes de violences ou de menaces au cours des deux dernières années

La proportion de personnes de 60 ans et plus ayant fait l'objet d'insultes ou d'injures s'élève quant à elle à **5,5%**.

Les taux mesurés auprès des personnes de 14 à 34 ans, soit **7,7%** pour les vols ou tentatives de vol personnels, **10,4%** pour les actes de violences et de menaces hors ménage et **18,5%** pour les injures hors ménage, sont au minimum, trois fois plus élevés que ceux observés pour les 60 ans et plus. Pour les violences ou menaces, le taux est même 5,5 fois supérieur.

Graphique 3. Proportions de personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes selon l'âge et le type d'atteinte.



Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 5,5 % des personnes de 60 ans et plus interrogées, déclarent avoir été victimes d'injures hors ménage au cours des deux dernières années.

Concernant les personnes de 35 à 59 ans, les taux de victimation sur deux ans de 2,7 % mesuré en matière de vols ou tentatives de vol personnels est supérieur de 0,4

point à celui des personnes de 60 ans et plus. Cet écart, significatif au sens statistique du terme¹², n'en est pas moins limité au regard de ceux que l'on observe pour les autres

atteintes : +4,8 points pour le taux de violences physiques ou menaces hors ménage, soit 6,7 %, et +7,7 points pour les injures ou insultes hors ménage, soit 13,2 %.

LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Une insécurité au domicile plus fréquente chez les personnes de 60 ans et plus

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2013, près de 17,5 % des personnes de 60 ans et plus ont déclaré qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile. Parmi elles, 9,9 % éprouvent un tel sentiment « souvent » ou de « temps en temps » et 7,5 % « rarement ».

Ces taux se situent à des niveaux très significativement inférieurs, au sens statistique du terme, pour les

personnes plus jeunes : la part de celles qui déclarent ressentir de l'insécurité à leur domicile s'établit à 14,1 % pour les 14 à 34 ans et à 15,0 % pour les 35 à 59 ans, soit de 3,4 points à 2,5 points de moins que les 60 ans et plus.

Cet écart concerne en premier lieu la proportion de personnes qui reconnaissent ressentir de l'insécurité à leur domicile « souvent ou de temps en temps » : proche de 10 % pour les 60 ans et plus, elle est inférieure à 7 % pour les 14 à 34 ans (soit -2,9 points) et oscille autour de 8 % pour les 35 à 59 ans (soit -1,7 point).

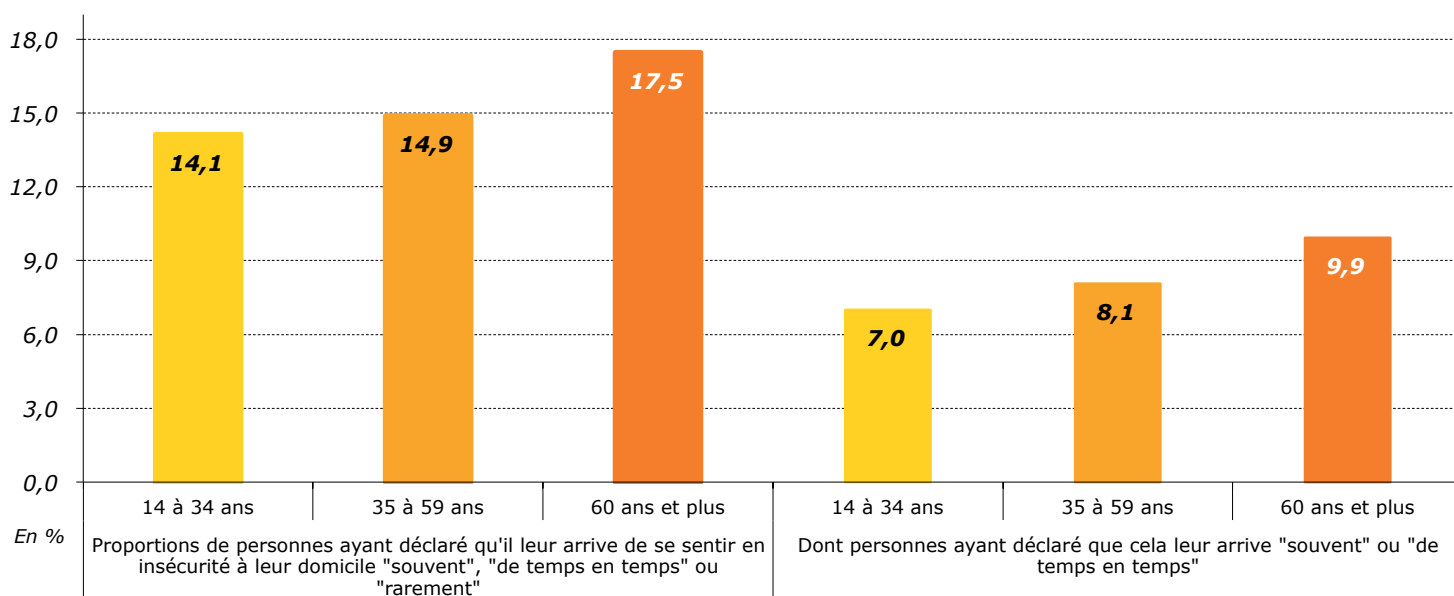
Les femmes de 60 ans et plus se déclarent environ deux fois plus en insécurité chez elles comparées aux hommes du même âge

La fréquence de ressenti de l'insécurité au domicile diffère fortement entre les hommes et les femmes quel que soit leur âge.

On estime à 12,0 % la part des hommes de 60 ans et plus qui ressentent de l'insécurité à leur domicile contre 21,8 % chez les femmes du même âge.

... (12) On procède à des tests statistiques pour déterminer si deux valeurs sont significativement différentes, c'est pourquoi on parle de « significativité » au « sens statistique du terme ».

Graphique 4. Proportions de personnes de 14 ans et plus déclarant ressentir de l'insécurité à leur domicile selon l'âge.



Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 9,9 % des personnes de 60 ans et plus interrogées, déclarent se sentir « souvent » ou « de temps en temps » en insécurité à leur domicile.

Pour les hommes comme pour les femmes, on remarque que les proportions ont tendance à augmenter avec l'âge, ainsi les 60 ans et plus sont en proportion, plus nombreux à éprouver de l'insécurité à leur domicile.

Comparés aux individus de moins de 60 ans, où 9,1 % des hommes et 19,8 % des femmes reconnaissent ressentir de l'insécurité à leur

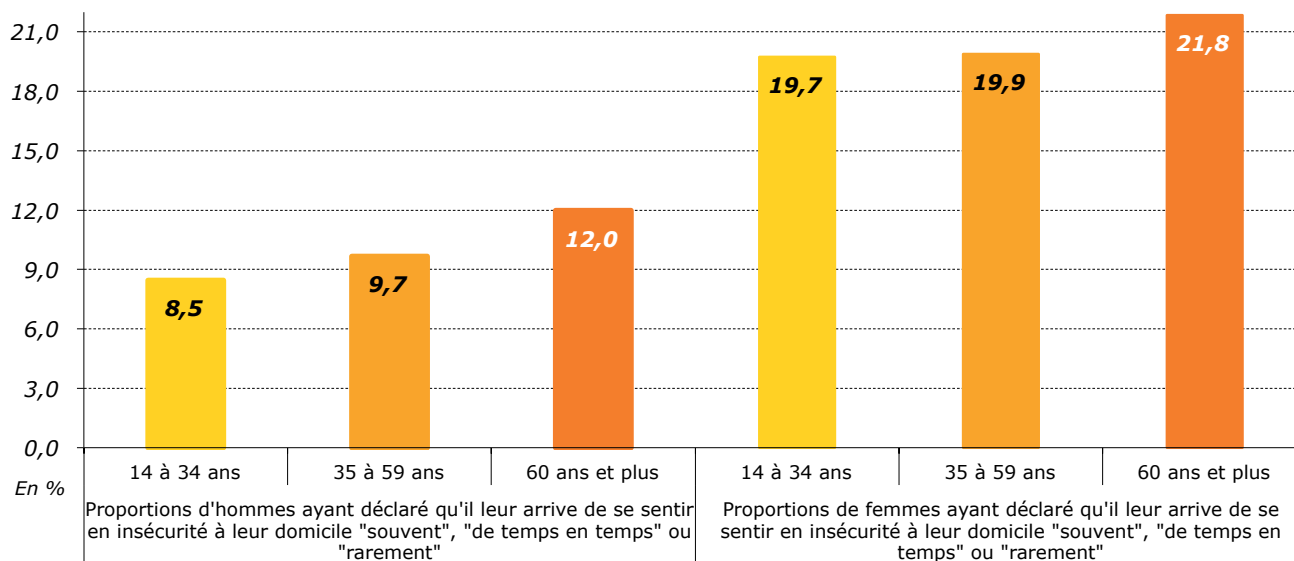
domicile, force est de constater que les personnes de plus de 60 ans sont davantage préoccupées par le sentiment d'insécurité. On observe ainsi des écarts de deux à trois points entre les plus et les moins de 60 ans.

Le taux d'insécurité au domicile éprouvé par les hommes de 60 ans et plus (12 %), est supérieur de 3,5 points à celui des hommes de

14 à 34 ans (8,5 %), et de 2,3 points par rapport à celui des hommes de 35 à 59 ans (9,7 %).

Comparées aux femmes de 14 à 24 ans pour qui 19,7 % déclarent ressentir de l'insécurité à leur domicile et aux femmes âgées de 35 à 59 ans, où 19,9 % partagent ce sentiment, les femmes de plus de 60 ans présentent un taux supérieur de près de deux points.

Graphique 5. Proportions de personnes de 14 ans et plus déclarant ressentir de l'insécurité à leur domicile selon l'âge et le sexe.

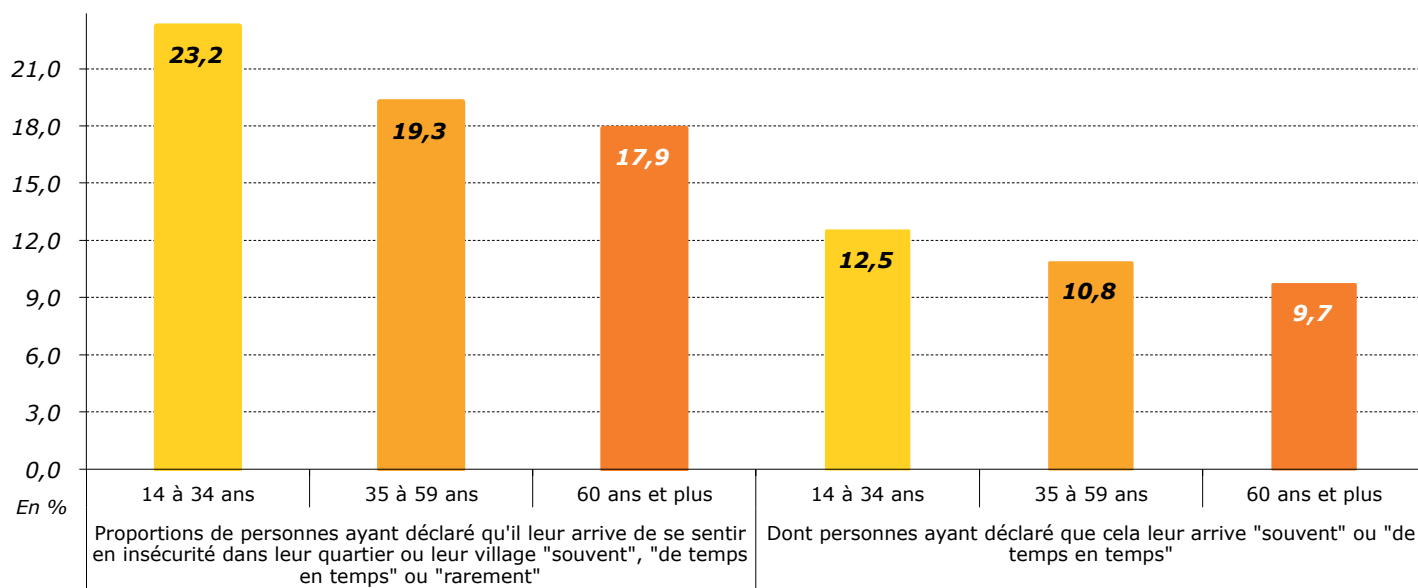


Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 21,8 % des femmes de 60 ans et plus interrogées, déclarent se sentir en insécurité à leur domicile.

Graphique 6. Proportions de personnes de 14 ans et plus déclarant ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village selon l'âge.



Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 17,9 % des personnes de 60 ans et plus interrogées, déclarent se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village.

L'insécurité dans le quartier ou le village est moins souvent éprouvée par les personnes de 60 ans et plus

On estime à **17,9 %**, la part des personnes de **60 ans et plus** déclarant ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village. Pour 9,7 % d'entre elles, cela leur arrive « souvent ou de temps en temps » et 8,2 % « rarement ».

La fréquence du sentiment d'insécurité dans le quartier ou village varie également selon l'âge mais, contrairement au sentiment d'insécurité éprouvé au domicile, il décroît avec l'âge.

Parmi les personnes de **14 à 34 ans**, **23,2 %** déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, soit 5,3 points de plus que la part mesurée auprès des 60 ans et plus. L'écart est plus limité, de l'ordre de 1,4 point, pour les personnes de **35 à 59 ans** étant donné que **19,3 %** d'entre eux partagent ce sentiment.

De même, la proportion de personnes de **14 à 34 ans** qui déclarent

éprouver de l'insécurité dans leur quartier ou leur village « souvent » ou « de temps en temps », soit **12,5 %**, et supérieure de 2,8 points à celle observée chez les personnes de **plus de 60 ans**. L'écart constaté avec les **35 à 59 ans** s'élève quant à lui à près de 1,1 point du fait que **10,8 %** d'entre eux ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier.

Les femmes de plus de 60 ans ressentent davantage d'insécurité dans leur quartier ou leur village comparées aux hommes du même âge

Les femmes de plus de 60 ans déclarent plus fréquemment se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village que les hommes.

Près de **21,5 %** des **femmes de 60 ans** et plus disent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans le quartier ou le village. Comme pour les autres classes d'âge, ce taux est très largement supérieur (+ 8,2 points)

à celui mesuré chez les **hommes de 60 ans et plus**, soit **13,3 %**.

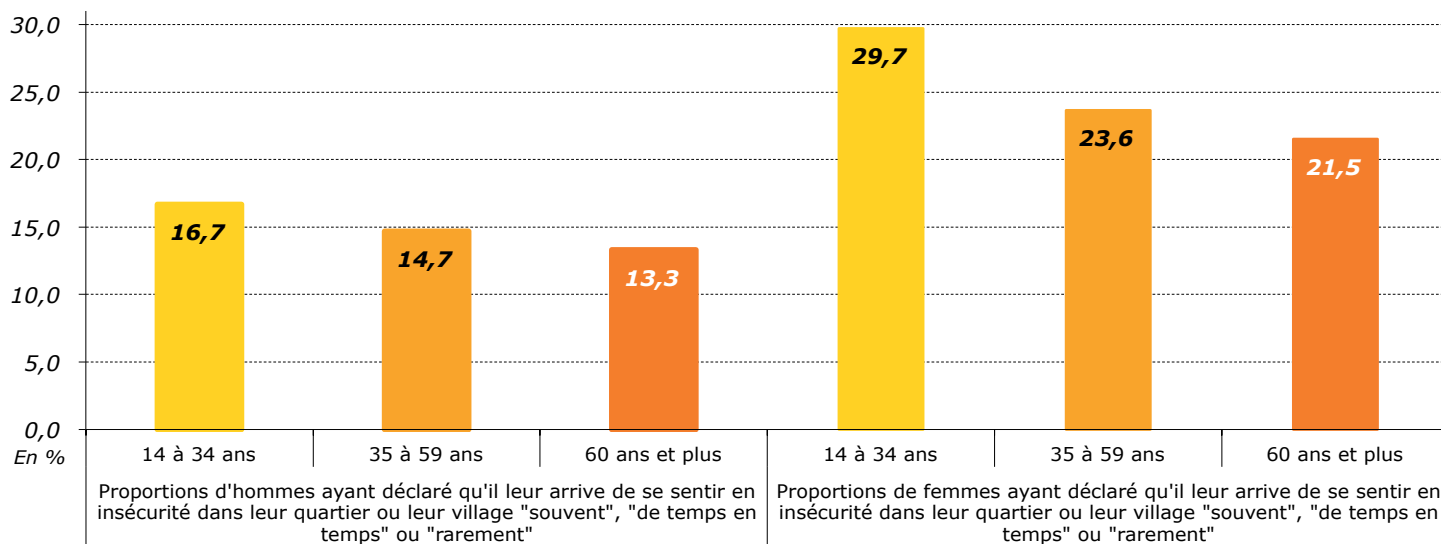
L'écart mesuré entre hommes et femmes atteint près de 9 points parmi les 35 à 59 ans et est de 13 points pour les 14 à 34 ans.

Tant pour les hommes que pour les femmes, la fréquence du sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village est plus élevée chez les moins de 60 ans, tout particulièrement chez les 14 à 34 ans.

29,7 % des **femmes de 14 à 34 ans** déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, soit + 8,2 points par rapport à la part des femmes de 60 ans et plus. Elle se situe à **23,6 %** pour les **femmes de 35 à 59 ans**, soit + 2,1 points.

Pour les **hommes**, la part de ceux de **14 et 34 ans** déclarant éprouver de l'insécurité dans le quartier ou le village, soit **16,7 %**, est de 3,4 points supérieure à celle des hommes de 60 ans et plus. Près de **14,7 %** des **hommes de 34 à 59 ans** partagent ce sentiment, soit + 1,4 point.

Graphique 7. Proportions de personnes de 14 ans et plus déclarant ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village selon l'âge et le sexe.



Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 21,5% des femmes de 60 ans et plus interrogées, déclarent se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village.

COMMENTAIRE

LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS MOINS FRÉQUEMMENT VICTIMES

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet de mesurer une grande hétérogénéité du taux de victimation personnelle sur deux ans entre les trois classes d'âge considérées.

Du fait que 8,7% des personnes de 60 ans et plus déclarent avoir subi au moins une atteinte personnelle au cours des deux dernières années, elles apparaissent 2,1 fois moins victimes comparées aux personnes

de 35 à 59 ans dont le taux se situe à 18,6% et sont 3,3 fois moins exposées que les 14 à 34 ans (28,2%).

En termes d'ordre de grandeur, on peut dire que près de 30% des personnes de 14 à 34 ans ont déclaré avoir été victimes d'au moins une atteinte personnelle sur deux ans alors que cela ne concerne que 20% des 35 à 59 et moins de 10% des 60 ans et plus.

Ce schéma présente notamment la particularité d'être valable tant pour les hommes que pour les femmes pris distinctement.

On peut le compléter en ajoutant que, pour 100 victimes déclarées, les cas d'atteintes multiples subies sur deux ans sont minoritaires chez les 60 ans et plus alors qu'ils sont majoritaires chez les moins de 60 ans.

MOINS D'UNE PERSONNE SUR QUARANTE, ÂGÉE DE 60 ANS OU PLUS S'EST DÉCLARÉE VICTIME DE « VOLS OU TENTATIVES DE VOL PERSONNELS ». CE RAPPORT EST DE MOINS D'UNE POUR CINQUANTE CONCERNANT LES « VIOLENCES PHYSIQUES OU MENACES »

Le taux de victimation sur deux ans mesuré en matière de vols ou tentatives de vol personnel pour les personnes de 60 ans et plus s'élève à 2,3%, celui des violences et menaces hors ménage, s'établit à 1,9%. Cela signifie que chez les personnes de 60 ans et plus interrogées, une sur quarante s'est déclarée victime de vols ou de tentative de vol et moins d'une sur cinquante de violences physiques.

Pour les violences physiques et menaces hors ménage, le contraste est particulièrement marqué avec les classes d'âge plus jeunes puisque

ce sont 10,4% des 14 à 34 ans qui ont déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de cette nature sur deux ans, soit plus d'une sur dix, et 6,7% des personnes de 35 à 59 ans, soit une sur quinze.

Les chiffres dont dispose l'ONDRP grâce aux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » mettent en évidence une forte décroissance des taux de victimation personnelle en fonction de l'âge. Ce résultat a vocation à être comparé avec celui d'autres enquêtes de victimation et, plus généralement, avec des articles de criminologie traitant de la victimation des personnes âgées.

Afin d'étudier les variations des taux de victimation selon les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des personnes interrogées, il est apparu à l'ONDRP qu'il fallait disposer de questions détaillées sur le mode de vie des personnes interrogées, tel que l'environnement de vie, la fréquentation des espaces publics, etc. De telles questions existent dans l'enquête annuelle de victimation de l'Angleterre et du Pays de Galles, la CSEW¹² (Crime Survey for England and Wales) ou dans l'enquête ICVS¹³ (International Crime Victim Survey). L'ONDRP espère que dans un futur proche, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » pourra disposer de telles questions.

DÉLINQUANCE VÉCUE ET INSÉCURITÉ PERÇUE

Un autre projet de recherche sur lequel l'Observatoire pourrait s'engager, consisterait à mener une étude sur la relation entre victi-

mation et sentiment d'insécurité. L'objectif serait de mesurer l'impact que pourraient avoir les actes de délinquance dont les personnes ont

pu avoir été victimes ou témoins, sur leurs opinions et leurs représentations en matière de sécurité.

Dans ce domaine, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » fournit d'ores et déjà de nombreux résultats et éléments d'analyse, par exemple avec la question sur les problèmes de la société française actuelle considérés comme les plus préoccupants.

On peut mesurer ainsi ce que certains appellent la « préoccupation sociale pour l'insécurité »¹⁴ ou plus communément appelée « préoccupation sécuritaire » lorsque les personnes citent la délinquance comme le problème le plus préoccupant ou,

au minimum, comme l'un des trois problèmes les plus préoccupants.

Dans le présent commentaire, l'intérêt porté aux personnes de 60 ans et plus, et donc à une population parmi les moins exposées aux atteintes personnelles, permet d'étudier la fréquence du sentiment d'insécurité selon un critère, l'âge, qui s'avère très discriminant en matière de victimation.

L'existence dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de deux questions consécutives sur le sentiment d'insécurité, la première au

domicile et la suivante dans le quartier ou le village, rend la démarche plus complexe car il faut s'interroger sur l'éventuel impact de la réponse à la première question sur la suivante. L'ONDRP teste différentes méthodes statistiques lui permettant de l'estimer.

Dans l'attente d'avancées dans ce domaine, l'Observatoire propose ici d'apporter quelques éléments sur l'âge, la victimation et le sentiment d'insécurité tels qu'ils sont abordés dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

UNE FRÉQUENCE DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ AU DOMICILE QUASI SIMILAIRE À CELLE OBSERVÉE DANS LE QUARTIER OU LE VILLAGE

Près de 10% des personnes de 60 ans et plus déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à la fois chez eux et dans leur quartier ou leur village. Cette part reste du même ordre parmi les populations plus jeunes, environ 9,8% des personnes de 14 à 34 ans sont dans ce cas et 9,6% des personnes de 35 à 59 ans.

En revanche, les proportions observées diffèrent lorsque les personnes expriment ressentir de l'insécurité uniquement dans l'un des deux lieux.

La part des personnes de 60 ans et plus reconnaissant ressentir davantage d'insécurité dans leur quartier ou leur village comparé à chez eux, est inférieure à 7,9% alors qu'elle se situe à 9,7% pour les 35 à 59 ans et à 13,5% pour les 14 à 34 ans, soit des valeurs respectivement supérieures de 1,8 point et de 5,6 points.

Inversement, les proportions de personnes de 14 à 34 ans ou de 35 à 59 ans qui déclarent ressentir de l'insécurité à leur domicile mais pas dans leur quartier, soit 4,4% et 5,3%, sont nettement inférieures (-2 à 3 points) à celle des personnes de 60 ans et plus, soit près de 7,5%.

Les différences mesurées sur le sentiment d'insécurité que l'on peut qualifier de « spécifiques » car elles ne concernent que l'un des deux lieux considérés, domicile ou quartier, et non pas les deux simultanément, expliquent les raisons pour lesquelles les plus de 60 ans sont plus nombreux, en proportion, à dire qu'il leur arrive de se sentir en insécurité au domicile (17,5%) et moins nombreux à se déclarer en insécurité dans le quartier ou le village (17,9%) par rapport aux plus jeunes.

Ainsi, entre les deux proportions citées, l'écart apparaît inférieur à 0,5 point alors que pour les personnes de 35 à 59 ans, il atteint 4,4 points et même 9,1 points chez les 14 à 34 ans : pour ces classes d'âge, la fréquence du sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village est non seulement supérieure à celle des 60 ans et plus mais, elle dépasse largement celle du sentiment d'insécurité au domicile.

Pour les personnes de 60 ans et plus, l'insécurité au domicile est plus ressentie que chez les personnes plus jeunes et sa fréquence est presque égale à celle du sentiment d'insécurité dans le quartier.

Ces différences ont incité l'Observatoire à mener des analyses complémentaires distinctes selon que l'on cherche à expliquer la relation entre âge, victimation et sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village, d'une part, ou au domicile, d'autre part.

... (12) <http://www.ons.gov.uk/ons/guide-method/method-quality/specific/crime-statistics-methodology/2012-13-crime-survey-for-england-and-wales.pdf> (3.7 « Going Out », pages 24-25).

(13) http://www3.unil.ch/wpmu/icvs/files/2012/11/questionnaire2004_05.pdf (page 41).

(14) Heurtel H., Le Goff T., « Les personnes âgées face à l'insécurité », Note rapide Société, IAU Île-de-France, Novembre 2009, n°493.

EFFETS DE L'ÂGE ET DE LA VICTIMATION SUR LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS LE QUARTIER OU LE VILLAGE

Les personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une atteinte personnelle sur deux ans affichent des fréquences de sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village comprises entre 34% et 38% : 35% pour les 14 à 34 ans, de 34,6% pour les 35 à 59 ans et de près de 38% pour les 60 ans et plus.

En comparaison, les parts observées chez les personnes ne s'étant pas déclarées victimes d'atteintes personnelles apparaissent deux fois plus faibles. Environ 18,6% pour les 14 à 34 ans, 15,8% pour les 35 à 59 ans et 16% des 60 ans et plus.

Ainsi, lorsque l'on isole la population des victimes déclarées d'atteintes personnelles, on constate que ce sont les personnes de 60 ans et plus qui déclarent ressentir le plus souvent de l'insécurité dans leur quartier ou leur village. À noter que pour les « non victimes », on ne mesure plus de différence significative entre les 35 à 59 ans et les 60 ans.

Ces éléments suggèrent qu'en tenant compte de l'expérience de victimation des personnes interrogées, il n'est pas exclu qu'on décèle un effet à la hausse sur le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village chez les « 60 ans et plus » par rapport à celle des « 35 à 59 ans ».

L'ONDRP testera cette hypothèse à l'aide d'analyses complémentaires qui pourraient ainsi permettre de repérer un effet propre de l'âge sur le sentiment d'insécurité.

De façon incidente, et sous réserve de vérifications ultérieures, ces résultats renforcent également l'hypothèse selon laquelle l'expérience de victimation personnelle sur un passé récent aurait un impact sur la probabilité de déclarer ressentir de l'insécurité dans le quartier ou le village.

L'ONDRP espère ainsi disposer d'un outil d'analyse qui agrège un maximum d'informations sur la délinquance subie et observée. Cela pourrait faciliter la prise en compte de l'expérience récente des personnes interrogées dans l'expression de leur opinion sur leur sécurité personnelle.

LA STRUCTURE DE LA POPULATION DES 60 ANS ET PLUS FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ AU DOMICILE

En septembre 2013, l'ONDRP a consacré le 22^e numéro de sa collection « Repères » à l'élaboration du portrait des personnes de 14 ans et plus ressentant de l'insécurité à leur domicile¹⁵.

On y apprend que [...] Plus de 17% des personnes ayant entre 70 et 79 ans ont déclaré qu'ils pouvaient ressentir de l'insécurité à leur domicile et 19,1% des personnes de 80 ans et plus. [...] Indépendamment d'autres facteurs structurels, appartenir à l'une de ces deux classes d'âge tend à accroître la probabilité de déclarer ressentir de l'insécurité au domicile. [...]

Dans le présent article, on retrouve pour les personnes de 60 ans et plus, considérées dans leur ensemble, un résultat en matière de fréquence du sentiment d'insécurité au domicile qui semble correspondre, au moins en partie à cet effet spécifique de l'âge.

Or, dans la même étude, il apparaissait aussi que « [...] les personnes de 14 ans et plus qui ont dit avoir subi des atteintes personnelles sur deux ans se déclarent en insécurité à leur domicile dans des proportions bien plus élevées que les autres, surtout si l'acte le plus récent a eu lieu dans leur quartier : 27% pour les victimes déclarées de vols violents ou violences physiques hors ménage et près de 30% pour les menaces ou d'injures hors ménage. [...] ».

On en déduit que le fort différentiel entre les personnes de moins et de plus de 60 ans qui a été décrit aux points 1 à 4, devrait avoir tendance à réduire la fréquence du sentiment d'insécurité au domicile des personnes de 60 ans et plus.

Inversement, d'autres caractéristiques évoquées dans le « Repères 22 » (voir page 4), tel que le sexe ou la composition du ménage tendent à accroître cette fréquence.

Afin d'illustrer l'effet conjoint de ces deux caractéristiques, on a mesuré pour chaque classe d'âge, la part des femmes vivant seules. On recense ainsi plus de 25% de femmes chez les personnes de 60 ans et plus alors qu'elles ne représentent que 6% chez les 35 à 59 ans et moins de 5% chez les 14 à 34 ans.

Or, les femmes vivant seules affichent des fréquences de sentiment d'insécurité au domicile bien plus élevées que les autres femmes. De plus on note un accroissement de l'écart dû à l'âge des répondantes. Quelle que soit leur classe d'âge, près de 20% des femmes ne vivant pas seules déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile. Cette proportion a tendance à être plus élevée lorsque l'on s'intéresse aux femmes vivant seules où 20,7% de celles âgées de 14 à 34 ans déclarent ressentir

... (15) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_22_def.pdf

de l'insécurité, pour 22,2% des 35 à 59 ans et de 24,1 % parmi les 60 ans et plus.

En conséquence, les réponses des femmes de 60 ans et plus vivant seules ont un fort impact sur la fréquence du sentiment d'insécurité au domicile exprimé par l'ensemble de la population des 60 ans et plus. Il s'agit d'une population qui cumule trois facteurs ayant un effet propre à la hausse du sentiment d'insécurité au domicile, « être une femme », « être plus âgé » et « vivre seule ».

Il apparaît ainsi que pour comprendre les disparités de fréquence du sentiment d'insécurité, observer celles des taux de victimation est insuffisant car il existe d'autres éléments à prendre en compte.

Il ne faut cependant pas simplifier ce constat en disant que le sentiment d'insécurité est uniquement corrélé à la victimation. Les personnes s'étant déclarées victimes expriment de l'insécurité au domicile ou dans le quartier à des fréquences plus élevées que les non victimes.

L'Observatoire devrait dans les mois qui viennent poursuivre ses travaux en exploitant notamment une typologie définie à partir des déclarations des ménages et des personnes de 14 ans et plus sur la délinquance subie ou observée.

Dire que la victimation, et plus généralement l'expérience vécue en matière de sécurité, ne suffit pas à expliquer les disparités du sentiment d'insécurité signifie surtout que, l'on doit explorer d'autres facteurs, d'autres dimensions comme par exemple l'état de

santé physique et mental, les activités et les pratiques, ou encore les représentations sociales des personnes interrogées. Il apparaît alors que le traitement complet de cette question nécessiterait une enquête dédiée. Il n'est pas exclu que l'Observatoire participe d'ici peu à une action de recherche internationale en ce sens.

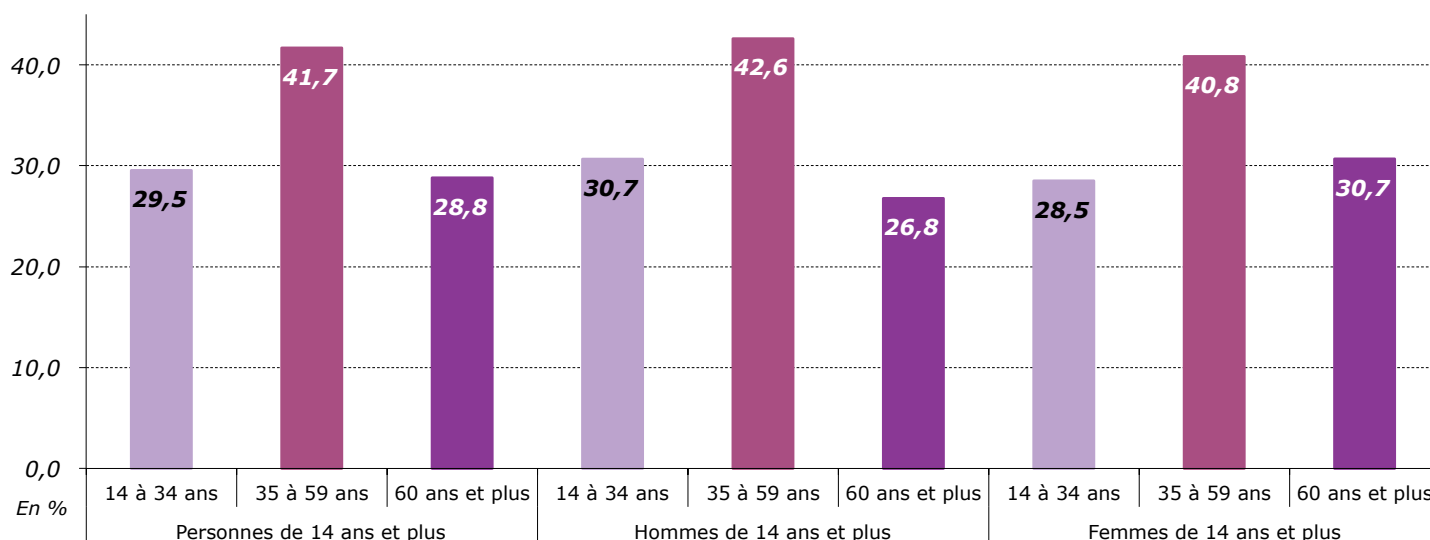
Pour autant, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » peut s'inspirer des autres enquêtes nationales de victimation afin d'affiner son questionnement sur le sentiment d'insécurité. Il s'agit d'essayer de mieux caractériser ce qui compose ce sentiment, en terme de perception des évolutions de la délinquance, d'évaluation du risque de victimation ou de mise en œuvre d'action préventive comme cela a été fait dans l'enquête britannique CSEW¹⁶.

* * *

... (16) <http://www.ons.gov.uk/ons/guide-method/method-quality/specific/crime-statistics-methodology/2012-13-crime-survey-for-england-and-wales.pdf> (3.2 «Perceptions of feeling safe»; 3.3 «Worries about crime»; 3.4 «Perceptions about crime»; 3.5 «Perceptions about types of crime», pages 15 à 22 – 11. «Crime prevention and security», pages 130 à 142).

ANNEXE

Graphique A. Répartition des personnes de 14 ans et plus selon l'âge et le sexe.

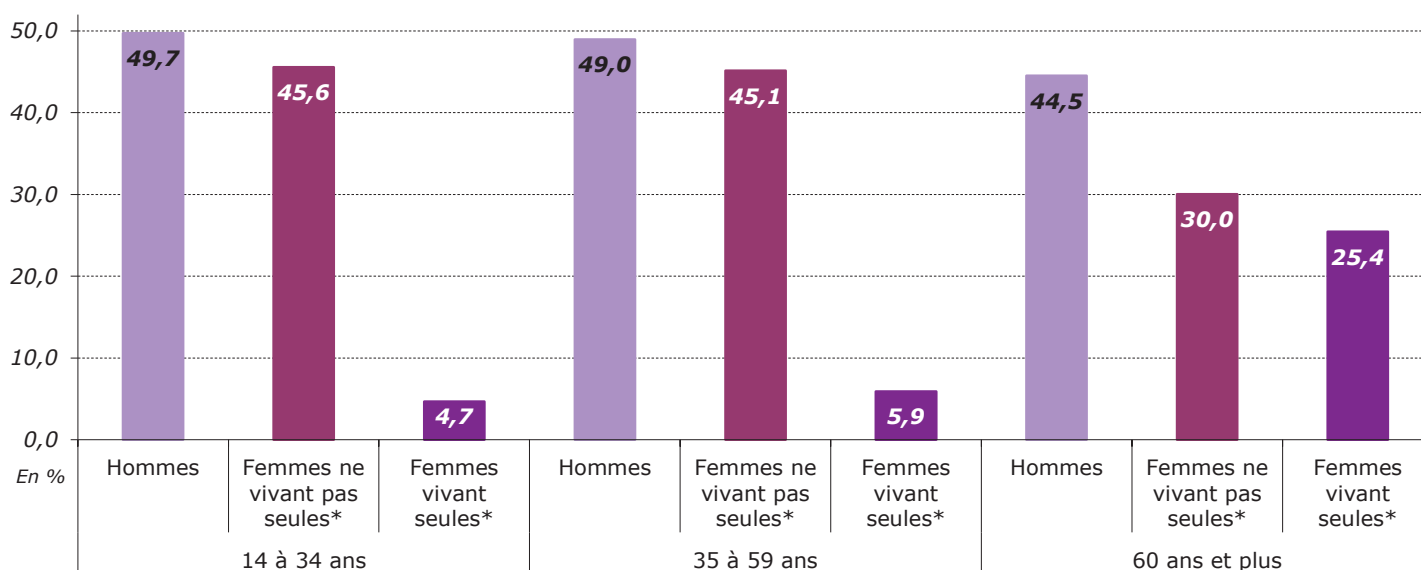


Champ : Personnes de 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

Lecture : 28,8 % des personnes interrogées sont âgées de 60 ans ou plus.

Graphique B. Répartition des personnes de 14 et plus selon le sexe et le type de ménage .



Champ : Personnes de 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2013, INSEE-ONDRP

* Voir note de bas de page n°10

Lecture : 25,4 % des personnes de 60 ans et plus sont des femmes vivant seules.

précédente publication

DANS LA MÊME COLLECTION



Directeur de la publication : Cyrille SCHOTT, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Les débits frauduleux sur compte bancaire déclarés en 2012 par les ménages au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Jorick GUILLANEUF, Attaché de l'INSEE, Adjoint au responsable des statistiques de l'ONDRP

L'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité », menée chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), offre des possibilités d'exploitations statistiques et d'analyses sur des thématiques variées.

Ces travaux s'inscrivent dans un cadre méthodologique défini par l'ONDRP qui est accessible sous la forme d'un « dictionnaire méthodologique » auquel il sera fait référence dans la suite par la mention « DM »¹.

Depuis 2007, l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP permet d'interroger chaque année un échantillon de ménages au sujet des vols et des actes de vandalisme qui ont visé leurs biens au cours du passé récent, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une plainte à la police ou à la gendarmerie.

Lors des trois premières enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité », les victimations^{DM} abordées étaient soit des atteintes aux biens (vols ou tentatives, actes de vandalisme), soit des atteintes personnelles hors vols (violences physiques, violences sexuelles, menaces et injures).

Depuis l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2010, des questions ont été intégrées au sujet des débits frauduleux dont les ménages pourraient avoir été victimes sur leur compte bancaire. L'introduction de cette nouvelle victimation à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » s'est faite en deux temps.

Lors de l'enquête de 2010, un nombre limité de questions a été posé. Depuis l'enquête de 2011, les débits frauduleux sur compte bancaire font l'objet d'un module de victimation à part entière, comparable à ceux consacrés aux autres atteintes. Ses premiers résultats ont été diffusés par l'ONDRP en mars 2012².

... (1) <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/methodologie/dictionnaire-methodologique>
(2) <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/reperes/17>

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
École militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 Paris 07 SP – Tél : +33(0)1 76 64 89 00 – Fax : +33(0)1 76 64 89 31
Contact : Christophe SOULLEZ, chef du département ONDRP – www.inhesj.fr

Retrouvez l'ensemble des publications de l'ONDRP
sur le www.inhesj.fr